



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 7 février 2005 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 20:00 heures, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Gilles Granger
André Picard
Jean Brousseau
Gaétan Riopel
Michel Landry

R 017-2005

Adoption des procès-verbaux des séances du 10 et 24 janvier 2005

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Gilles Granger, il est unanimement résolu que les procès-verbaux des séances du Conseil tenues les 10 et 24 janvier 2005 soient adoptées.

ADOPTÉ

R 018-2005

Adoption des comptes

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Michel Landry, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois au montant de 286 380.01 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

019-2005

État mensuel des revenus et dépenses

La secrétaire-trésorière a déposé aux membres du Conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 janvier 2005.

R 020-2005

Travaux supplémentaires - projet de modernisation de la station de traitement d'eau

Attendu que l'entrepreneur Verdi Construction ne facturera pas l'item 1.1 de sa soumission, lequel item consiste en la réparation de la cloche à vide;

Attendu que cet item 1.1 constitue une somme disponible de 4 800 \$ et que cette somme peut servir à d'autres fins sans toutefois hausser le coût total du contrat accordé;

Attendu que l'entrepreneur Verdi Construction a présenté les propositions de travaux supplémentaires suivantes pour le projet de modernisation de la station de traitement d'eau potable;



N° de résolution
ou annotation

- **Instruction #1** (fourniture et installation d'un chauffe-eau de 60 gallons avec réservoir d'expansion, tuyauterie et vannes - annulation d'un drain de plancher - annulation d'un chauffe-eau de 25 gallons - frais inhérents) pour la somme de **3 299.89 \$** (taxes en sus);

- **Instruction #3** (Drainage de la dalle du réservoir existant sous la salle de chlore et la salle de chaux) pour la somme de **1 500 \$** (taxes en sus)

Attendu le rapport de recommandation de notre ingénieur, monsieur Rémy Bodineau en date du 3 février 2005;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par André Picard, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. D'utiliser la somme de 4 800 \$ prévue à l'article 1.1 de la soumission de Verdi Construction pour approuver des travaux supplémentaires totalisant la somme de 4 799.89 \$ (taxes en sus) et d'autoriser le paiement à l'entrepreneur.

ADOPTÉ

R 021-2005

Mandat à Comtois Poupart pour le projet d'implantation des infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le secteur Val-Ouareau phase IV

Considérant que la municipalité a établi, principalement au cours de l'année 1992, un plan général de développement de ses infrastructures d'aqueduc et d'égout;

Considérant que ce plan comporte quatre phases de mise en œuvre;

Considérant que toutes les phases de la mise en œuvre constituent des étapes d'un seul et même projet prévu depuis 1992;

Considérant que pour procéder à la dernière phase de ce développement, la municipalité entend recourir aux ingénieurs qui ont conçu l'ensemble du projet et complété les trois premières phases;

Considérant que les honoraires imputables aux frais d'ingénieurs, pour cette dernière phase, sont évalués à la somme de 34 500 \$ (taxes en sus), le tout, tel que soumis dans une offre de Comtois Poupart datée du 7 février 2005;



N° de résolution
ou annotation

Considérant qu'il y a lieu de confirmer aux ingénieurs leur mandat pour compléter la réalisation de la phase 4 du plan général de développement des infrastructures d'aqueduc et d'égout;

En conséquence, il est proposé par Gaétan Riopel, appuyé par André Picard, et unanimement résolu que:

1. Le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.
2. La municipalité retient les services de la firme d'ingénieurs Comtois Poupart afin de compléter la quatrième phase du plan général de développement des infrastructures d'aqueduc et d'égout;
3. Que le Conseil se réserve le privilège de rembourser cette somme au fonds général à même le règlement d'emprunt qui pourra être adopté pour les travaux, en application de l'article 1063.1 du Code municipal.
4. De plus, que le Conseil municipal autorise la firme Comtois Poupart à présenter les plans et devis au ministère de l'Environnement et de la faune, pour approbation.

ADOPTÉ

R 022-2005

Achat de «bunker suit»

Attendu que le directeur du service des incendies nous recommande de faire l'achat d'ensembles de protection complet (bunker suit) à raison de 4 par année pendant 5 ans, afin de renouveler ces équipements graduellement;

Attendu que les sommes nécessaires sont prévues au budget 2005 au poste 02-220-00-650;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu de faire l'achat de 4 ensembles de protection complet (bunker suit) de la compagnie Boivin et Gauvin, au prix de 4 759 40 \$ (taxes en sus).

ADOPTÉ

R 023-2005

Formation à l'Apsam pour le directeur du service des incendies

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu



N° de résolution
ou annotation

R 024-2005

d'autoriser notre directeur du service des incendies, monsieur Sébastien Toustou, à s'inscrire à deux jours de formation portant sur l'accréditation de formateur pompier, module 1, «La prévention des lésions professionnelles», laquelle formation sera dispensée les 21 et 22 février prochain et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

Formation pour un pompier - module 4

Sur proposition de Jean Brousseau, appuyée par Gaétan Riopel, il est unanimement résolu d'autoriser Yannick Migué à suivre une formation pour pompier, module 4, «Notions relatives aux bâtiments» laquelle formation est dispensée par la Commission Scolaire de Laval, à Saint-Esprit, au cours du mois de février 2005, et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 025-2005

Campagne de financement au profit de la Fabrique de Crabtree

Attendu que le diocèse de Joliette organise une campagne de financement au profit des 55 paroisses qu'il dessert;

Attendu que la Fabrique de Crabtree nous demande de les encourager en participant à ce concours;

En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu de faire l'achat d'un billet à 100 \$ de la Fabrique de Crabtree pour le tirage du 16 mars prochain organisé par le diocèse de Joliette.

ADOPTÉ

R 026-2005

Sécurité sur la route 158 à la sortie de Crabtree

Attendu que le 9 septembre 1999, la municipalité transmettait au ministère des Transports du Québec, une demande d'ajouter une deuxième sortie sur la route 158 à la hauteur de Crabtree et face à la sortie existante;

Attendu que le 13 octobre 1999, le ministère des Transports accusait réception de notre demande (dossier 1.18.0 - référence SIP-99-09-14-3632) et nous informait qu'il en ferait l'analyse et nous transmettrait les résultats de l'étude vers la fin du mois de janvier 2000;

Attendu que le 16 juin 2003, la municipalité adoptait la résolution R 129-2003 demandant au ministère des Transports du Québec d'installer des feux de circulation à l'intersection de la route 158 et de la sortie de Crabtree ou d'analyser différentes alternatives, y compris celle proposée



N° de résolution
ou annotation

le 9 septembre 1999, afin de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité des automobilistes à cet endroit;

Attendu que le 27 janvier 2004, le ministère des Transports accusait réception de notre résolution du 16 juin 2003 et nous informait que notre demande de feux de circulation n'était pas acceptée mais qu'une étude de faisabilité afin d'améliorer la sécurité en regard de différentes solutions serait faite;

Attendu qu'au cours de l'automne 2004 nous avons eu connaissance d'une analyse faite par le ministère des Transports mais qu'à ce jour nous n'en connaissons pas les résultats;

Attendu que la circulation de véhicules lourds ne cesse d'augmenter depuis 5 ans et qu'ils empruntent cet accès à la route 158;

Attendu que depuis trois ans nous avons une cinquantaine de constructions neuves dans le secteur adjacent à la route 158 et que ces gens désirent utiliser cet accès à la route 158, et ce, en toute sécurité;

Attendu que nous prévoyons la construction d'une quarantaine de maisons neuves dans ce secteur d'ici les deux prochains années;

Attendu que le 26 janvier 2005, des citoyens de Crabtree ont été victimes d'un accident à cette intersection;

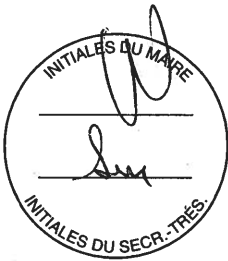
Attendu que nous avons continuellement des commentaires de nos citoyens sur la difficulté d'emprunter la sortie de Crabtree à l'intersection de la route 158 aux heures de pointe et que plusieurs nous disent ne plus vouloir utiliser cette sortie pour se rendre à Joliette et préfèrent plutôt passer par le chemin Saint-Michel en direction de Saint-Paul;

Attendu que nous considérons que depuis 1999, nous avons fait de nombreuses représentations auprès du ministère des Transports, et ce sans succès;

Attendu que nous considérons toujours comme une priorité d'améliorer la sécurité sur la route 158 à la sortie de Crabtree et que nous souhaitons fortement que le ministère des Transports agisse à cet égard;

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Jean Brousseau, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie pour valoir à toutes fins que de droit.
2. De demander au ministère des Transports de trouver une solution



N° de résolution
ou annotation

R 027-2005

pour améliorer la sécurité à la sortie de Crabtree sur la route 158, et ce, le plus rapidement possible.

3. Que copie de la présente résolution soit transmise à notre député, monsieur Jonathan Valois.

ADOPTÉ

Prolongement du réseau électrique pour desservir le projet de développement Val-Ouareau phase IV

Attendu que la municipalité prévoit faire l'implantation des infrastructures d'aqueduc et d'égout sur la 23^{ième} rue, une partie de la 3^{ième} avenue est, la 3^{ième} avenue ouest et une partie de la 4^{ième} avenue, dans le secteur Val-Ouareau (phase IV);

Attendu qu'à la suite de ces travaux, des nouvelles constructions seront implantées;

Attendu qu'il y a lieu qu'Hydro-Québec planifie dans ses travaux annuels, de prolonger ses installations électriques pour desservir les résidences de ce nouveau secteur;

En conséquence, il est proposé par André Picard, appuyé par Gilles Granger, et unanimement résolu que demande soit faite à Hydro-Québec de prolonger son réseau électrique dans le but de desservir les nouvelles constructions de la 23^{ième} rue, d'une partie de la 3^{ième} avenue est, de la 3^{ième} avenue ouest et d'une partie de la 4^{ième} avenue, le tout, tel que montré au plan annexé à la présente résolution.

ADOPTÉ

028-2005

Résultat de la procédure d'enregistrement relative au règlement d'emprunt 2005-103

La secrétaire-trésorière fait lecture des résultats de la procédure d'enregistrement relative au règlement d'emprunt 2005-103 décrétant des travaux de remplacement du poste de pompage situé à l'intersection de la 16^{ième} rue et de la 1^{ière} avenue.

R 029-2005

Changement de signataires des chèques

Sur proposition de Gilles Granger, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu d'informer la Caisse Populaire de Joliette (Centre de services de Crabtree) que les signataires des chèques pour tous les comptes existant et à venir de la municipalité de Crabtree, sont les personnes suivantes:



N° de résolution
ou annotation

R 030-2005

Signataires réguliers

Denis Laporte
Sylvie Malo

Signataires remplaçant

Gilles Granger
Pierre Rondeau

ADOPTÉ

Mandat de négociation avec Clovis Léveillé

Attendu que monsieur Clovis Léveillé se propose de mettre en vente ses terrains situés au nord-ouest de la municipalité soit les parties de lots P 473 et P 474 (future 9^{ième} avenue);

Attendu qu'à certaines conditions, il pourrait être intéressant pour la municipalité de faire l'acquisition de ces terrains;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu de mandater le maire Denis Laporte ainsi que les conseillers Gilles Granger, Gaétan Riopel et André Picard, pour entreprendre des négociations avec monsieur Clovis Léveillé en vue de faire l'achat des lots P 473 et P 474.

ADOPTÉ

Acceptation de cession de terrains pour fins de rues et servitude pour implantation d'un émissaire pluvial

Attendu que la municipalité compte poursuivre le développement domiciliaire dans le secteur Val-Ouareau (phase IV);

Attendu que pour faire l'implantation des services d'aqueduc et d'égout, la municipalité doit être propriétaire des rues bornant les lots de Clovis Léveillé et Marielle Grenier;

Attendu que Clovis Léveillé et Marielle Grenier sont consentant à céder à titre gratuit l'assiette des futures rues bornant leurs lots;

Attendu qu'il y a également lieu que Clovis Léveillé et Marielle Grenier accepte d'accorder une servitude en faveur de la municipalité de Crabbtree, sur 10 pieds de largeur, dans la ligne latérale nord-est du lot 198-2-1, en vue d'y faire l'installation d'un émissaire pluvial;

En conséquence, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. Que notre municipalité accepte la cession, à titre gratuit et pour



N° de résolution
ou annotation

fins de rues publiques, par Clovis Léveillé et Marielle Grenier des immeubles suivants:

IMMEUBLE «A»

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 198-2-8, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Paul circonscription foncière de Joliette, étant une partie de la future 23^{ième} rue.

IMMEUBLE «B»

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 198-3-4, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Paul circonscription foncière de Joliette, étant une partie de la future 23^{ième} rue.

IMMEUBLE «C»

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot 198-2-81, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Paul circonscription foncière de Joliette, étant une partie de la future 3^{ième} avenue ouest.

IMMEUBLE «D»

Un immeuble connu et désigné comme étant le résidu du lot 198-2-94, aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la paroisse de Saint-Paul circonscription foncière de Joliette, étant une partie de la 3^{ième} avenue est.

3. Qu'une servitude de dix (10) pieds de largeur dans la ligne latérale nord-est du lot 198-2-1 soit accordée à la municipalité de Crabtree, par Clovis Léveillé et Marielle Grenier pour y faire l'installation d'un émissaire pluvial.
4. Qu'un plan montrant lesdits immeubles ainsi que la servitude est joint à la présente résolution pour fins d'identification, lequel est déposé au Conseil pour faire partie intégrante de la présente résolution.
5. Que Me Jacques Raymond, notaire, soit mandaté pour préparer ledit acte de cession.
6. Que notre maire, Denis Laporte, et notre secrétaire-trésorière, Sylvie Malo ou en leur absence, notre pro-maire et notre secrétaire-trésorier adjoint soient autorisés à signer



R 032-2005
ou annotation

ledit acte de cession afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

Demande de retrait de Reer collectif d'un employé

Attendu que monsieur Roméo Dagenais demande à la municipalité l'autorisation de retirer de son REER déposée au REER collectif, la portion qui a été versée par lui-même;

Attendu que les conditions d'application actuelle du REER collectif attribuée aux employés syndiqués précisent qu'aucun retrait ne sera autorisé à moins que l'employeur dispose d'une attestation d'institution financière à l'effet que l'employé versera ces sommes dans un régime enregistré d'épargne retraite (REER);

Attendu que le Conseil municipal est d'avis qu'il y a lieu de modifier cette condition pour y apporter des précisions;

Attendu que la municipalité poursuit un but bien précis en accordant un pourcentage en REER collectif à un employé, c'est celui de lui permettre d'épargner des sommes qui lui serviront lorsqu'il arrivera à la retraite;

Attendu que la municipalité maintient que les sommes versées par l'employeur ne doivent pas être utilisées pour des dépenses personnelles mais bien pour planifier la retraite;

Attendu que le Conseil municipal comprend cependant que les sommes versées par l'employé lui-même pourraient lui être remises;

En conséquence, il est proposé par Michel Landry, appuyé par Gaétan Riopel et unanimement résolu:

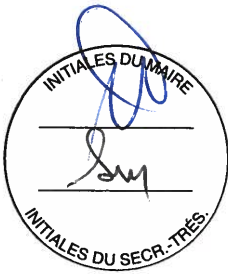
1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie pour valoir à toutes fins que de droit.
2. D'autoriser l'employé Roméo Dagenais à retirer une partie des sommes versées au REER collectif, soit la portion qu'il a versée lui-même, laquelle représente 50% de la valeur du REER collectif.

ADOPTÉ

R 033-2005

Plan de développement des lots P 475-3, P 477-7 et P 478-16

Attendu que la municipalité est en voie de faire l'acquisition des terrains de Manon et Suzanne Beaudry étant les parties de lot P 475-3, P 477-7 et P 478-16;



N° de résolution
ou annotation

Attendu que monsieur Richard Castonguay nous a soumis plusieurs projets pour le développement de ces parties de lot;

Attendu que le Conseil municipal doit retenir un des projets de développement de ces terrains pour ensuite faire préparer les subdivisions en vue de pouvoir vendre ces terrains lorsque les services d'aqueduc et d'égout seront implantés;

En conséquence, il est proposé par Gilles Granger, appuyé par Michel Landry, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. De mandater monsieur Richard Castonguay pour préparer un plan de subdivision officiel des lots P 475-3, P 477-7 et P 478-16 selon le projet déposé le 28 janvier 2005, minute 25767, dossier 1966, plan 263-M.

ADOPTÉ

L'assemblée est ajournée au 10 février 2005 à 16H30

L'assemblée est levée à 21:54 heures.



Denis Laporte, maire



Sylvie Malo, sec.-trés.